

**Motion votée à l'unanimité le 31 janvier 2009
lors de l'Assemblée générale ordinaire
de l'Association des sciences du langage
à l'attention de l'AERES**

L'Association des Sciences du Langage affirme :

- que le support éditorial n'est pas le garant de la qualité scientifique des publications d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur ;
- que les critères bibliométriques ne sauraient constituer un critère d'évaluation.

Elle dénonce donc tout classement des publications.